

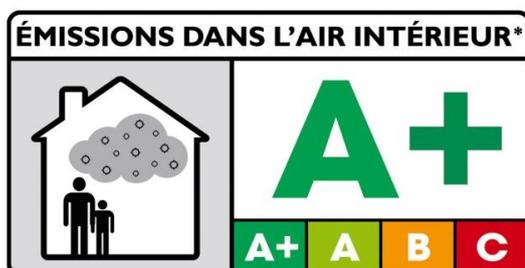
Rapport d'essai n°AMAN24326-71

PREMIOR BRILLANT : marque SEIGNEURIE

Délivré par **PPG AC France**

Les émissions de la peinture **Premior Brillant** marque **SEIGNEURIE** sont classées **A+**. Elles ont été testées selon les exigences de la réglementation relative à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (selon le décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 et l'arrêté du 19 avril 2011). La préparation de l'échantillon, le test et l'évaluation ont été réalisés conformément aux exigences des normes ISO 16000 dans leurs dernières versions.

Les résultats de test conformément aux recommandations de la réglementation sont résumés comme suit :



* Informations sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Composés	N° cas	C exp à 28 jours ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Classe
Formaldéhyde	50-00-0	1,3	A+
Acétaldéhyde	75-07-0	2,3	A+
Toluène	108-88-3	ND	A+
Tétrachloroéthylène	127-18-4	ND	A+
Xylène	108-38-3	ND	A+
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	ND	A+
1,4-dichlorobenzène	106-46-7	ND	A+
Ethylbenzène	100-41-4	ND	A+
2-Butoxyéthanol	111-76-2	ND	A+
Styrène	100-42-5	ND	A+
TVOC	-	22,0	A+
Classe d'émission résultante			A+

Ronald van de Nesse

PPG

Manager Analytical Service Centre Amsterdam/Analytical coordinator EMEA

E-mail: Ronald.vandeNesse@PPG.com